



ALCHEMILLE VULGAIRE partie aérienne poudre

ALC22.P Nom latin : Alchemilla vulgaris
Famille : Rosacées

DESCRIPTION

Noms communs

ALCHEMILLE VULGAIRE partie aérienne coupée poudre

Description plante

L'alchémille vulgaire (*Alchemilla vulgaris*) est une plante herbacée vivace répandue en Europe, appartenant à la famille des Rosacées. Elle se caractérise par ses feuilles palmées et dentées, souvent couvertes de fines gouttelettes d'eau au centre du limbe, et par ses petites fleurs jaune verdâtre regroupées en inflorescences discrètes.

Description référence

Parties aériennes d'Alchémille pulvérisées, obtenues par broyage de la plante séchée (*Alchemilla vulgaris*).

Poudre de couleur vert clair à vert jaunâtre, relativement homogène, constituée de particules fines.

Aspect sec et pulvérulent, texture légère, odeur végétale faible caractéristique.

QUALITÉ

Composition

100% ALCHEMILLE VULGAIRE partie aérienne coupée poudre

Plan de contrôle analytique

- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique)
- Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne
- Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915
- Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires

Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien.

Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet :
<https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite>

INFORMATION

Conditionnement

Sachet plastique dans sachet Kraft

Conservation

Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans
Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).

**Informations
nutritionnelles**

Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification

Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité.

Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : <https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins>